

Bagages

Leur poids est limité à 15 kg par passager adulte sur les vols spéciaux et sur les vols intérieurs et à 20 kg sur les vols internationaux réguliers. Du fait des manipulations qu'ils auront à subir, il est recommandé de prévoir des bagages solides et de n'y laisser aucun objet fragile (caméras, appareils photo...).

En cas de dégât, perte ou vol il est indispensable, afin de pouvoir prétendre à un dédommagement, de faire établir un constat par la compagnie aérienne qui a effectué le transport.

En cas de perte ou d'oubli d'un effet ou d'un objet personnel dans une chambre d'hôtel ou un autocar, nous ferons notre possible pour les retrouver, mais notre responsabilité ne saurait être engagée en aucune façon.

Mesures de sécurité aérienne sur les bagages : [mesures de restriction sur les liquides contenus dans les bagages](#)

Liste noire compagnie aérienne

http://www.le-guide-touristique.com/avion/liste_noire.html